

# LE GUIDE DE L'ASSURÉ FRANÇAIS EN ESPAGNE

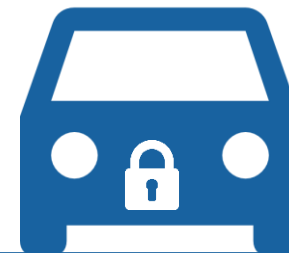
Leçon N2

L'Auto



# TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR L'ASSURANCE AUTO EN ESPAGNE

1. Comprendre l'essentiel d'une assurance Auto
2. Savoir déterminer la prime de l'assurance Auto et choisir les garanties.
3. Connaitre les différents types de contrats.
4. Obtenir une immatriculation Espagnole
5. Notre vidéo d'animation



## L'assurance Auto ?



Accidents, pannes, impacts sur le pare-brise, vol de la voiture, vols dans la voiture, incendies... votre voiture a besoin d'une assurance.

L'assurance auto a pour but de couvrir les occupants du véhicule, ainsi que la responsabilité civile du conducteur à l'encontre des autres usagers de la voie publique.

Plus qu'une simple protection, cette assurance garantit votre bien être à l'intérieur de votre véhicule.

# POURQUOI ASSURER SA VOITURE EN ESPAGNE ?

## Que dit la loi ?

A l'instar de la France, il est obligatoire d'assurer au minimum son véhicule « au tiers ». Vous pouvez y ajouter d'autres garanties qui couvriront le véhicule assuré.

## Comment calculer la prime ?

La prime de votre assurance Auto, en Espagne, comme dans la plupart des pays, dépend de plusieurs facteurs :

- Votre âge
- Vos années de permis
- Votre voiture
- L'usage de votre voiture
- Votre lieu de résidence
- Les garanties souhaitées
- Le nombre et la fréquence des sinistres antérieurs



## Le saviez vous ?

Passer son permis en Espagne est intéressant, pour des raisons financières et pratiques. En effet, les délais d'obtention sont plus courts et vous serez crédité dès le début de 8 points sur un total de 12.

Un « bonus » de 3 points existe pour les conducteurs qui ne commettent pas d'infraction.

# COMMENT ASSURER SA VOITURE ?

## Peut-on assurer un véhicule français ?

Il est possible d'assurer un véhicule immatriculé en France pour une période de 3 mois, si vous entamez des démarches de changement de plaques auprès de la Jefatura Provincial del trafico (équivalent de votre préfecture). Un document attestant de cette démarche vous sera remis, il sera demandé par votre assureur. Cependant, ce n'est que l'obtention des nouvelles plaques qui vous permettra d'assurer définitivement votre véhicule.

## Quelles formalités pour s'assurer ?

Avant de vous assurer en Espagne vous devez avoir :

- Un NIF
- Une adresse postale en Espagne
- Un numéro de compte en Espagne
- Un relevé d'information de votre Bonus/Malus précédent

## Le saviez vous ?

En Espagne, les conducteurs sont tenus d'avoir une preuve d'assurance sur eux en permanence. Le fait de ne pas pouvoir la présenter lors d'un contrôle routier peut entraîner des amendes, voire la mise en fourrière temporaire du véhicule. Il est donc essentiel de toujours conserver une copie de votre certificat d'assurance dans votre voiture.

Les expatriés en Espagne peuvent être éligibles à des réductions sur leur assurance auto s'ils fournissent un certificat de bonus-malus de leur pays d'origine. De nombreux assureurs acceptent ce document comme preuve d'un historique de conduite sans sinistre, ce qui peut permettre de réaliser des économies importantes.

# GARANTIES ASSURANCE AUTO EN ESPAGNE



## Garanties essentielles

Responsabilité Civile

Défense et recours

Assistance 24h/24, 365 j/an

## Dommmages liés au véhicule

Bris de glace

Vol

Dommmages tous accidents

	basique	intermédiaire	tous risques
Responsabilité Civile	●	●	●
Défense et recours	●	●	●
Assistance 24h/24, 365 j/an	●	●	●
Bris de glace	●	●	●
Vol	○	●	●
Dommmages tous accidents	○	○	●

# COMMENT OBTENIR UNE IMMATRICULATION ESPAGNOLE ?

## QUELS ÉLÉMENTS ?

Acquérir une immatriculation en Espagne est relativement simple, vous devez disposer de quatre éléments :

• Accueil



**Certificat de conformité** : Délivré sur simple demande par le constructeur ou un concessionnaire de la marque en Espagne



**Contrôle technique et « certificado de características del vehículo »**

Obtenu en vous rendant dans un centre agréé d'Inspection Technique des Véhicules (I.T.V)



**Demande de changement d'immatriculation** : Rendez-vous à la « Jefatura provincial de tráfico » de votre domicile et munissez vous de votre carte de résident ou votre passeport, d'un original et photocopie de la carte grise, d'un original et photocopie de la facture d'achat du véhicule



**Taxe à acquitter auprès :**

- De votre mairie : impôt municipal sur les véhicules
- Du Trésor Public : exonéré
- De la Communauté Autonome : impôt de transmissions patrimoniales

# POURQUOI PRENDRE SON ASSURANCE À TRAVERS INOV EXPAT ?



DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS

COMPAGNIES D'ASSURANCES



Vous aide dans votre prise de décision



Vous accompagne pendant toute la durée du contrat



Gère vos sinistres



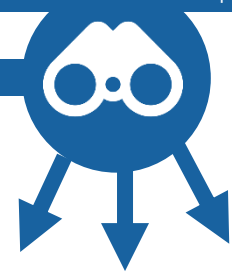
Vous répond toujours en français

VOTRE COURTIER

h INOV  
Expat

h INOV  
Expat

Analyse les Prix du marché en fonction de votre profil





Cliquez ici pour votre



**BENJAMIN RETALI**

Directeur Général  
Inov Expat



[welcome@inovexpat.com](mailto:welcome@inovexpat.com)

+34 932 688 742

Via Augusta, 158,  
08006 Barcelone